Demande d'occupation du domaine public (chantier, isolation par l'extérieur...)

Les démarches d'occupation du domaine public peuvent s'effectuer en ligne, via la plateforme MAELIS.



Démarches :

- Demander un arrêté temporaire de stationnement
- Demander un permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique
- Demander un arrêté de Police de la circulation
- Demander une permission ou une autorisation de voirie, un permis de stationnement, ou une autorisation d'entreprendre des travaux

A noter :

dans le cadre d'une isolation thermique par l'extérieur : si l'isolation est en saillie sur le domaine public, une demande doit être effectuée auprès du Service Règlementation de la Ville d'Epernay (03 26 53 37 21 ou formulaire en ligne)

Contact

Pour tout renseignement :

Service Réglementation générale et Elections

Mairie d'Epernay - Hôtel de Ville

7 bis, avenue de Champagne 51200 Epernay

Tél : 03 26 53 37 21